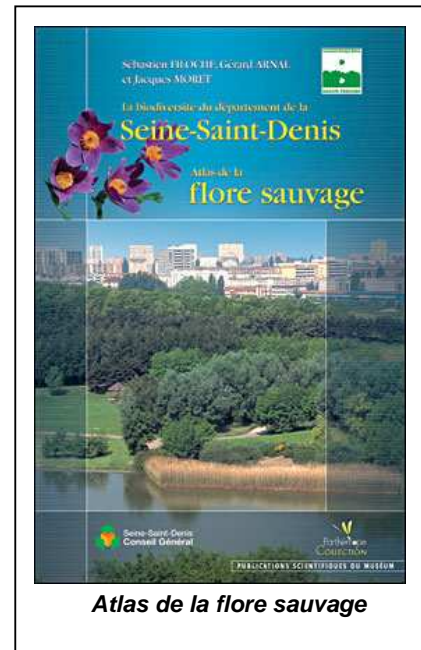


## La biodiversité du département de la Seine-Saint-Denis : Atlas de la flore sauvage

Dans le cadre de sa démarche d'étude, de gestion et de vulgarisation de la biodiversité, le Département de la Seine-Saint-Denis a souhaité connaître le patrimoine botanique départemental, afin de mieux le préserver. Une convention de coopération a ainsi été mise en place, le 20 décembre 1999, entre le Département et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), service scientifique créé en 1994 au sein du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

A travers cet ouvrage, le Département de la Seine-Saint-Denis a confié au CBNBP une mission visant à améliorer la connaissance floristique du territoire, à dresser un état de référence de la flore départementale ainsi que de proposer des orientations de gestion des milieux et à développer des actions d'éducation relative à l'environnement.

La première étape de cette collaboration, a consisté à dresser un état de référence de la flore sur le territoire départemental, au travers d'inventaires systématiques sur les quarante communes (rues, vieux murs, friches, espaces verts, espaces naturels...), qui s'est achevée fin 2003.



Ainsi, plus de 1.000 espèces de la flore déjà recensées dont 947 espèces de la flore sauvage (plantes supérieures et fougères, autochtones\* et naturalisées\*\*).

Sur le plan qualitatif, on peut noter la présence d'une espèce présumée disparue en Ile-de-France, l'Orge des bois (*Hordelymus europaeus*), ainsi que la découverte de nouvelles stations d'espèces protégées :

- à l'échelon national, l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*) et la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*)
- à l'échelon régional, la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), la Cuscutte d'Europe (*Cuscuta europaea*) (cf photo), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), la Falcaire (*Falcaria vulgaris*), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), la Mélisque ciliée (*Melica ciliata*), le Pâturin des marais (*Poa palustris*), le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), le Sison amome (*Sison amomum*), l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*).

Egalement, près de quarante espèces déterminantes ZNIEFF\*\*\* en Ile-de-France, ont été recensées par le CBNBP.

\* les plantes autochtones ou indigènes sont des plantes, qui croissent naturellement dans nos régions.

\* les plantes naturalisées sont des plantes, qui ne sont pas originaires de nos régions, mais qui ont été introduites volontairement ou non et se comportent comme un taxon indigène.

\*\*\* les espèces déterminantes ZNIEFF sont des espèces qui par leur présence peuvent justifier une mise en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du site qui les héberge.

Site Internet à consulter :

<http://www.mnhn.fr/mnhn/cbnbp>

**Pour plus d'informations :**

Maryline BARRÉ, médiatrice scientifique de l'ODBU

(Direction des Espaces Verts –Département de la Seine-Saint-Denis) :

[odbu@cg93.fr](mailto:odbu@cg93.fr) - tél : 01 43 93 69 61

*Vous pouvez vous procurer ce document sur le site [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) dans la partie Boutique.*